

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024/75**

**Séance du 4 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024		<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BOUCLIER Florence, BUSSEUIL Georges, PLATHEY Pierre
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	14	
Nombre de suffrages exprimés :	16	
Votes Pour :	16	<b>Procurations :</b> DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à D. LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C.LAVENIR
Vote Contre :	0	
Abstentions :	0	
		<b>Absents excusés :</b> MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie

Le secrétariat a été assuré par : Samuel DESCHARNE

**Objet : Changement progiciel secrétariat de mairie**

Le service administratif utilise actuellement les produits JVS pour la gestion des affaires communales (gestion du personnel, paies, finances, emprunts, gestion des biens, Etat civil, élections, population, cimetière, services périscolaires).

Les prestations fournies sont très largement insuffisantes et génèrent par conséquent des problématiques et dysfonctionnements quotidiens.

Aussi, afin d'y remédier, il est proposé au conseil municipal de valider l'interruption du contrat avec la société JVS à la date d'échéance de celui-ci, à savoir le 01/02/2026.

En remplacement, une démonstration et une proposition tarifaires ont été proposées par la société Berger Levrault.

D2024/183



Les conditions financières sont les suivantes :

BERGER LEVRAULT	
<b>droit d'entrée</b>	4 872,00 €
<b>forfait annuel</b>	7 236,00 €
<b>progiciel enfance</b>	
<i>abonnement annuel</i>	2 448,00 €
<i>achat matériel en une fois</i>	715,20 €
<i>paramétrages - formations</i>	3 787,80 €
<b>échanges sécurisés</b>	
<i>mise en service</i>	1 762,80 €
<i>forfait annuel</i>	972,00 €
<b>TOTAL PREMIERE ANNEE</b>	21 793,80 €
<b>TOTAL ANNUEL A COMPTER DE LA DEUXIEME ANNEE</b>	11 628,00 €
<i>frais de changement</i>	10 165,80 €

Le coût actuel du contrat JVS est de 15 196.28€/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

-DE **RETENIR** l'offre de la société Berger Levrault,

-DE **CHARGER** monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le .....  Acte contresigné le .....  Le Maire, C. LAVENIR
--

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

